



EDITO

Le rapport sur les salaires que vient de publier l'OIT est à nouveau l'occasion de souligner l'ampleur du choc économique et social provoqué par la pandémie de Covid-19. Au cours des six premiers mois de l'année 2020, l'évolution des salaires est orientée à la baisse ou en net repli par rapport aux années précédentes. C'est le cas dans les deux tiers des pays pour lesquels nous disposons de données.



Dans le dernier tiers, l'évolution à la hausse s'explique essentiellement par la suppression d'emplois peu qualifiés et moins bien rémunérés, les plus affectés par la crise. Ainsi, les travailleurs ayant un métier peu qualifié ont perdu un nombre d'heures travaillées beaucoup plus important que ceux qui exercent des métiers d'encadrement et qui disposent d'emplois qualifiés mieux payés.

Plus généralement, les salaires des femmes et des travailleurs faiblement rémunérés ont été affectés par la crise de manière disproportionnée.

Les premières ont vu leurs salaires baisser de 8,1% en moyenne, au second trimestre 2020, contre 5,4% pour les hommes. La moitié des travailleurs les moins bien rémunérés ont vu leurs salaires baisser dans une proportion plus de deux fois supérieure à la moyenne (-17,3% contre -6,4%). Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'effet de compensation entraîné par les mesures fiscales et sociales de soutien au

revenu prises par de nombreux pays, en particulier les plus riches.

Dans ces deniers, on estime que près de 40% de la baisse a été ainsi compensée. Reste qu'il n'y a pas d'effet de même nature dans les pays les plus pauvres, ni pour l'essentiel des travailleurs de l'économie informelle comme l'OIT a eu l'occasion de le souligner dans les différentes éditions de son moniteur de la crise.

De toute évidence, l'épidémie et ses conséquences aggravent les inégalités en touchant plus durement les groupes de travailleurs les plus vulnérables, ces inégalités qui avaient déjà atteint un seuil inédit avant 2020, comme le souligne le rapport.

Cette lettre d'informations rappelle également les différentes initiatives prises au cours de ce dernier trimestre en France, en particulier la publication du 13^{ème} baromètre des discriminations dans l'emploi.

Je tiens à remercier l'engagement de Madame Claire Hédon, récemment nommée Défenseure des Droits, qui a confirmé le partenariat, vieux de 12 ans, entre l'institution qu'elle préside et l'OIT dans la lutte contre les discriminations professionnelles.

Toute l'équipe du bureau de l'OIT pour la France vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous souhaite bonne lecture de cette lettre.

Portez-vous bien.

Cyril Cosme, directeur du Bureau de l'OIT pour la France.

[READ MORE](#)

AGENDA



Le **26 janvier 2021**, le Bureau de l'OIT pour la France organise un [Webinaire sur le télétravail](#).

Les modalités d'inscription vous seront transmises ultérieurement.

Jon Messenger, Chef d'équipe, Conditions de travail et expert technique du BIT en matière de télétravail présentera le Guide pratique dont il a dirigé la rédaction : le télétravail durant la pandémie de COVID-19 et après.

Avec Oscar Vargas (chercheur à Eurofound), ils présenteront également les évolutions marquantes des pratiques de télétravail en Europe et en Amérique du Nord.

L'OIT DANS LE MONDE



[Le COVID-19 tire les salaires vers le bas, affirme un nouveau rapport de l'OIT](#)

Le rapport sur les salaires dans le monde 2020-21 examine les tendances récentes des salaires, la conjoncture économique mondiale et le marché du travail, ainsi que l'impact de la pandémie sur les salaires. Le rapport comprend aussi un certain nombre de recommandations politiques visant à atténuer les effets délétères de la crise.

Mais avant même que nous ne soyons frappés par la pandémie de COVID-19, des centaines de millions de personnes dans le monde étaient déjà payées en dessous du salaire minimum.



[L'OIT lance un appel à trouver une solution à la crise qui frappe les gens de mer en raison du COVID-19](#)

Des milliers de gens de mer sont restés piégés en mer parfois jusqu'à 17 mois d'affilée ou plus en raison des restrictions liées à la pandémie.

Le conseil d'administration du BIT adopte plusieurs recommandations pour résoudre la crise en s'appuyant sur la [convention maritime internationale](#).



Le **1er décembre 2020**, Claire Hédon, Défenseure des droits, et Cyril Cosme, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France ont ouvert la présentation publique des [résultats du 13ème baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi](#), réalisé en partenariat par l'OIT et le Défenseur des droits.

Marie-Anne Valfort, économiste au sein de la Division des politiques sociales de l'OCDE et enseignante-chercheuse à l'École d'économie de Paris et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Christine Blanc-Michelland, responsable de la Mission Diversité chez Enedis, Bernard Thibault, membre du conseil d'administration représentant les travailleurs à l'OIT, Anousheh Karvar, Déléguée du Gouvernement français auprès de l'OIT et George Pau-Langevin, Adjointe auprès de la Défenseure des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité.

La 13e édition du baromètre a pour objet non seulement de dresser un état des lieux des discriminations en France mais également de s'interroger sur trois enjeux spécifiques, peu explorés dans les éditions précédentes.



26 & 27 novembre 2020

[Assises des administrateurs salariés, présentation du rapport pour l'OIT sur les Modèles de gouvernement d'entreprise dans le monde, élaboré par l'avocat Christophe Clerc et l'économiste Olivier Favereau.](#)

En partenariat avec le Bureau de l'OIT pour la France, Réalités du Dialogue Social a organisé un nouvel événement en direction des administrateurs salariés à l'occasion de la publication d'une nouvelle étude intitulée « Le vécu des administrateurs salariés en France, Place et rôle dans la gouvernance d'entreprise. »

Retrouvez les débats :

- [Panel 1](#): Être ou ne pas être un administrateur comme un autre - **Christophe Clerc**
- [Panel 2](#): Faire connaître et reconnaître ce mandat de représentation des salariés - **Christophe Clerc**
- [Panel 3](#): Vers un rééquilibrage de la gouvernance d'entreprise? - **Olivier Favereau**



23 - 25 septembre 2020

Conférence-débat à Nantes

Le Professeur *Alain Supiot* et *Cyril Cosme*, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France ont ouvert la saison par une Conférence inaugurale/débat sur : «le statut du travail en questions» en abordant les thèmes suivants : l'évolution du statut du travail, les nouvelles formes de travail en dehors du salariat, la protection sociale, le rapport travail/écologie, l'avenir du travail.

[Pour en savoir plus et visionner la conférence](#)

Adressé à:
dupuy@ilo.org

[Se désinscrire](#) | paris@ilo.org

Bureau de l'OIT pour la France

62 Bd Garibaldi

75015 Paris

France